



Monsieur le Secrétaire général du CCCA BTP,

Le 30 juin dernier, nos organisations syndicales ont signé avec le CCCA-BTP un accord collectif portant statut du personnel des associations. Dans son préambule, l'accord rappelle que les associations sont conventionnellement engagées auprès du CCCA-BTP à respecter celui-ci.

Aujourd'hui, dans un contexte économique régional tendu et alors que les avancements au choix sont gelés depuis 3 ans, le Secrétaire général de l'association BTP CFA Languedoc-Roussillon a pris la décision d'outrepasser les règles en faisant bénéficier à un salarié d'un avancement accéléré hors cadre statutaire.

En un an, le salarié a ainsi bénéficié d'un avancement équivalent à 10 ans de déroulement de carrière à l'ancienneté, sans justification objective.

De plus, le Secrétaire général de BTP CFA Languedoc-Roussillon a informé le Comité d'entreprise de son projet de mettre en place une politique d'avancement individualisé.


Nous estimons que cet avancement accéléré est contraire à l'article 30-6 du statut qui borde, selon des règles strictes, l'avancement d'un salarié sur sa grille.

De plus, il existe une procédure de reclassement lorsqu'un salarié se voit confier de nouvelles responsabilités, ce qui n'est pas le cas ici, ou bien lorsqu'un salarié se voit confier de nouvelles missions inhérentes à ses fonctions actuelles (répertoire métier/compétences).

Nous craignons que cette dérogation exceptionnelle ne fasse tache d'huile au niveau national, générant ainsi des inégalités de traitement entre les salariés du réseau.

Nous nous adressons à vous, Monsieur le Secrétaire général du CCCA-BTP, en tant que garant national de l'application du statut afin que vous puissiez intervenir rapidement auprès de l'association gestionnaire BTP CFA Languedoc-Roussillon, ceci dans le but de lui rappeler ses engagements conventionnels et anticiper sur d'éventuelles dérives.

Comptant sur votre soutien et votre sens moral, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général du CCCA-BTP, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT
des CFA.


Pour le CN des
CFA - CFDT


Pour le SNPFO CFABTF
